

Règles de la piscine



Ces règles s'appliquent à tous les invités d'une pool party. La personne responsable les confirme avant de verser l'acompte.

1,80 m

Baignade à vos propres risques. Pas de surveillance, pas de maître-nageur. La piscine fait environ 1,80 m de profondeur sur toute sa surface. Pas de clôture, pas de bâche.

- 1 **Enfants uniquement sous la surveillance constante et directe d'un adulte** – aussi près de la piscine, pas seulement dans l'eau.
- 2 Un adulte du groupe est responsable de la piscine pendant tout l'événement. Son nom est indiqué lors de la réservation.
- 3 Non-nageurs uniquement sous surveillance et avec une aide à la flottaison. À 1,80 m, personne n'a pied.
- 4 **Pas de baignade la nuit ni dans l'obscurité** – baignade jusqu'au coucher du soleil, même si la fête continue. Ne pas nager seul ni après avoir bu de l'alcool.
- 5 Pas de sauts ni de plongeurs.
- 6 Pas de verre autour de la piscine. Du verre cassé dans l'eau signifie vider la piscine et plusieurs jours d'indisponibilité.
- 7 Ne pas ajouter de produits chimiques ni modifier les réglages de la pompe ou du filtre.
- 8 Les dommages causés à la piscine par les invités du groupe sont à la charge de la personne responsable.
- 9 Libérer l'espace piscine à la fin : transats, jouets, serviettes.

Personne responsable (nom, date, signature)